



Rennes, le 9 avril 2020

Communiqué Cgt Bretagne

Le monde du travail est précieux :

Protéger d'abord « les salariés en première ligne »

La 4^{ème} semaine de confinement a débuté, et le Président de la République devrait annoncer une nouvelle prolongation lundi prochain.

Si la Bretagne reste pour le moment mieux « protégée », même si toutes les disparitions de personnes méritent autant de compassion, notre région est sollicitée pour alléger les territoires les plus touchés comme l'Est de la France ou la région parisienne. Cette solidarité valorise les personnels de santé des hôpitaux de la région, de même que celles et ceux qui se sont rendus dans les territoires où le coronavirus demande plus de personnels.

Ce qui caractérise l'actualité de cette nouvelle semaine de crise, c'est le niveau d'angoisse qui monte chez les salariés, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent.

Si la crainte de tomber malade est la plus répandue, celle de voir poindre la perte de son emploi est de plus en plus prononcée dans les permanences du numéro vert de la Cgt, numéro actif depuis le 16 mars et qui récence plus de 450 appels. Cette source de renseignements est édifiante dans l'expression de la réalité de « terrain » et de l'anxiété qu'elle révèle !

La crise sanitaire est toujours d'actualité que déjà se profile une crise économique et sociale dans les semaines à venir. Rien ne sera plus comme avant, c'est un fait ou du moins ce devrait être un fait. Si par contre la logique de l'affaiblissement du secteur public, de la non réponse aux besoins sociaux, du non règlement du coût du capital et d'un tournant pour le rétablissement du prix du travail, de l'emploi durable, ..., si toutes ces questions ne viennent pas sur le devant de la scène, c'est reparti pour une réplique.

A l'heure de la rédaction de ce communiqué, nous sommes toujours dans une période d'urgence et il est indispensable de prendre pour les pouvoirs publics des mesures pour rassurer la population et les travailleurs :

D'abord, protéger toutes celles et ceux qui sont dans l'obligation de travailler. C'est loin d'être le cas. Cela est d'autant plus anxiogène et dangereux, qu'un grand nombre de salariés sont rappelés pour retourner au travail, parfois avec les mesures de protection, parfois sans.

En tout état de cause, les matériels de protection doivent servir en premier lieu les travailleurs en contact direct avec les personnes dans le secteur de la santé, de la production alimentaire, de la

distribution, du transport, de la sécurité... La priorité est la mise à disposition des matériels dans les secteurs nécessaires dans une situation de crise sanitaire.

La conférence sociale de Bretagne, dans sa déclaration de lundi 6 avril, pose la nécessité de garantir la protection à tous les salariés comme réserve à la capacité de travailler. Ce préalable doit être respecté sur la région en priorisant les matériels de protection dans les secteurs les plus exposés.

L'ensemble des représentants économiques et sociaux se sont accordés sur ce texte, il doit aujourd'hui être respecté, et des mesures doivent être prises par les pouvoirs publics pour garantir aux salariés ce droit à la protection.

S'il semble pour la Cgt évident d'élaborer une liste des activités essentielles, d'abord pour protéger celles et ceux qui sont en première ligne, ce n'est pas ce choix qui est priorisé par l'Etat, on ne peut que le regretter. Rien ne sera oublié quant aux agissements des uns et des autres !

Les mesures sociales prises par les pouvoirs publics doivent permettre de garantir la continuité des activités et des emplois, « quoi qu'il en coûte. »

Il y aura besoin de salariés pour relancer l'économie, il faut aussi s'assurer de cette capacité au risque d'aggraver la situation économique et sociale.

Le jour suivant se construit maintenant en protégeant et préservant les forces nécessaires pour répondre aux besoins de l'après crise sanitaire.